

## Information

La France n'a pas toujours eu les mêmes frontières et le français n'a pas toujours existé.

Les Celtes (autrement dit les Gaulois) ont envahi, entre 500 et 700 avant J.-C., un territoire occupé par des peuples parlant différentes langues. Les Gaulois écrivaient peu, on connaît donc mal cette langue, on peut simplement dire que c'est un proche parent de la langue vivante qu'est l'actuel breton.

Jules César a conquis la Gaule en 58 avant J.-C. et l'occupation romaine, qui a duré plus de 500 ans, a apporté une nouvelle langue et une nouvelle civilisation. Le latin s'est peu à peu substitué à la langue gauloise. Plus tard, parmi les envahisseurs germaniques, ce sont les Francs, venus dès le III<sup>e</sup> siècle de régions allant du Rhin à la mer du Nord, qui ont eu une influence dominante pour ce qui allait devenir le français.

Un nouveau mélange linguistique s'est effectué, la langue parlée s'est un peu écartée du latin et a subi les influences germaniques ; le latin reste cependant la langue des actes juridiques, de l'université et de l'église.

Dès le IX<sup>e</sup> siècle, apparaît une langue commune nécessaire aux échanges, le francien.

C'est le dialecte de l'Île-de-France car Paris, grâce à ses voies d'eau, est un lieu de rencontres. La langue du roi devient une langue de prestige en usage dans les affaires mais c'est aussi une langue littéraire, utilisée

pour la rédaction de poèmes ou l'adaptation, en vers ou en prose, de textes bibliques.

À la fin du Moyen Âge c'est-à-dire vers 1500, la France est, comme tous les autres pays d'Europe, un pays où coexistent une multitude de dialectes qui varient considérablement d'une région à une autre. On distingue les langues d'oïl au Nord, et les langues d'oc au Sud, appelées ainsi parce que *oïl* et *oc* étaient deux manières différentes de dire oui dans ces parlers.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le français s'officialise et en 1539, le roi François 1<sup>er</sup> impose la pratique du français à la place du latin dans tous les actes juridiques et administratifs.

Déjà parlé en Angleterre au Moyen Âge, le français s'impose peu à peu comme langue de la diplomatie et de l'aristocratie européenne.

En 1635, Richelieu fonde l'Académie française qui, depuis cette date, fixe la langue, codifie l'orthographe et rédige un dictionnaire.

En 1881 et 1882, les lois qui rendent l'enseignement primaire obligatoire jouent un rôle capital dans l'uniformisation de la langue et font disparaître peu à peu bon nombre de parlers locaux.

En mai 2008, l'Assemblée nationale, considérant que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la nation, a inscrit la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution.

L'Académie française s'inquiète de ces décisions qui, selon elle, portent atteinte à l'identité nationale.